



# BROCHURE ATHLÉTISME 2023 – 2024

Service Départemental UNSS de la  
Savoie

[www.unss73.org](http://www.unss73.org)  
[www.unss.org](http://www.unss.org)

<b>Page</b>	<b>3 &amp; 4</b>	Les années d'âge, les catégories, les championnats & le calendrier.
<b><u>COLLEGES</u></b>		
<b>Page</b>	<b>5</b>	Registre des épreuves Collèges
<b>Pages</b>	<b>6, 7, 8 &amp; 9</b>	Les Règlements Collèges
<b>Page</b>	<b>10</b>	Fiche équipe collège <b>Benjamin(e)s</b> (E.P.M.T.), pour votre fonctionnement.
<b>Page</b>	<b>11</b>	Fiche équipe collège <b>Minimes/Cadets</b> jeune filles - jeune gens (E.P.M.T.) pour votre fonctionnement.

[en ligne sur unss73.org](http://unss73.org) :

Horaires des épreuves par journée

## **LES TABLES DE COTATION 2020-2024**

Benjamines / Benjamins  
Minimes filles / Minimes garçons  
Cadettes / Cadets  
Juniors filles / Juniors garçons  
Seniors filles / Seniors garçons

## **DOCUMENTS POUR LES JEUNES OFFICIELS**

Protocole de certification des JO  
Certification pratique JO Courses, Sauts, Lancers  
Certification théorique JO Niveau District  
Certification théorique JO Course Niveau départemental  
Certification théorique JO Saut Niveau départemental  
Certification théorique JO Lancer Niveau départemental

## **FICHES HAIES**

Fiches d'aide à l'emplacement des haies.

# CATEGORIES - CALENDRIERS

## CHAMPIONNAT & CRITERIUM PAR EQUIPE D'ETABLISSEMENT COLLEGES

### CATEGORIES D'AGE ET COMPOSITION D'EQUIPES

CATEGORIES	COMPOSITIONS EQUIPES MIXTES	FINALITES
<b>Benjamines - Benjamins (2011- 2012 - 2013 )</b>	6 athlètes maximum dont au moins 2 athlètes de chaque sexe *	Académique
<b>Minimes Filles - Garçons (2009 - 2010) Cadets Filles - Garçons (2007 -2008)</b>	6 athlètes maximum dont au moins 2 athlètes de chaque sexe - un cadet ou une cadette maximum par équipe *	Nationale

**\*un Jeune Officiel pour 10 athlètes de l'établissement obligatoire.**

### CALENDRIER & EPREUVES EPREUVES MULTIPLES (EPMT)

<b>BENJAMINES - BENJAMINS (2011 - 2012 - 2013)</b>	<p><b><u>CRITERIUM DEPARTEMENTAL</u></b>  <b>15 mai 2024 à Aix les Bains</b>  <i>Inscription Opuss avant le 7 mai 2024</i>            Au choix formule Championnat individuel (3 épreuves - C - S - L - 4<sup>ème</sup> possible selon temps disponible)            Ou groupe découverte.</p> <p><b>5 juin 2024 à ???</b>  <i>Inscription Opuss avant le 3 juin 2024 (choix des épreuves sur place)</i>            E.P.M.T. qualificatif au Critérium académique (équipes de 4 à 6)            Les 6 premières équipes en BFG + 20 meilleurs totaux académiques si &gt;165 pts.  <b>Relais : 4x60m - ordre libre</b>            ATTENTION au niveau académique, les BF effectuent les 2 premiers 60m.</p>
	<p><b><u>CRITERIUM ACADEMIQUE</u></b>  <b>12 juin 2024 à St Maurice l'Exil (38)</b></p> <p><b>*E.P.M.T. des équipes mixtes qualifiées</b>            Dont relais : 4x60m mixte (2 BF - 2 BG)  <b>*Epreuves individuelles (&gt;25 points) : 3 épreuves possibles (C - S - L)</b>            1 Jeune Juge par AS engagée</p>

**EPREUVES MULTIPLES (EPMT) & CHAMPIONNAT DE RELAIS**

<b><u>CHAMPIONNAT DES RELAIS</u></b>	
<b>MINIMES FILLES - GARÇONS (2009- 2010)</b>  <b>CADETS FILLES - GARÇONS (2007 - 2008)</b>	<p align="center"><b><u>Qualification académique : ???</u></b></p> <p align="center"><b><u>CHAMPIONNAT DE FRANCE</u></b> <b><u>06 au 07 juin 2024 à Chalons-en-Champagne (Marne)</u></b> 4 x 60 m MF (1 remplaçante autorisée) 4 x 60 m MG (1 remplaçant autorisé) 4 x 1000 m Mixte 2MG + 2MF (pas de remplaçant) 4 x 200 m Mixte 2MG + 2MF (pas de remplaçant) <b>(UN ATHLETE NE PEUT PARTICIPER QU'À UN SEUL TYPE DE RELAIS)</b></p>
<b><u>EPREUVES MULTIPLES (EPMT)</u></b>	
<b>MINIMES FILLES - GARÇONS (2009- 2010)</b>  <b>CADETS FILLES - GARÇONS (2007 - 2008)</b>	<p align="center"><b><u>CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL</u></b> <b><u>15 mai 2024 à Aix les Bains</u></b> <i>Inscription Opuss avant le 10 mai 2024</i> Championnat Départemental qualificatif au Championnat Académique (équipes de 4 à 6). Les 6 premières équipes en MFG + 20 meilleurs totaux académiques si &gt;185 pts.</p> <p align="center"><b><u>5 juin 2024 à ???</u></b> <i>Inscription Opuss avant le 3 juin 2024 (choix des épreuves sur place)</i> <b>Relais : 4x60m - ordre libre</b> ATTENTION au niveau académique, les MF effectuent les 2 premiers 60m.</p>
	<p align="center"><b><u>CHAMPIONNAT ACADEMIQUE</u></b> <b><u>22 mai 2024 à Romans sur Isère (Drôme)</u></b> <b>*E.P.M.T. des équipes mixtes qualifiées</b> 1 Jeune Juge par AS engagée <b>*Epreuves individuelles (&gt;25 points) : 3 épreuves possibles (C - S - L)</b></p>
	<p align="center"><b><u>CHAMPIONNAT DE FRANCE</u></b> <b><u>17 au 20 juin 2024 à Belfort (Nord Franche Comté)</u></b> E.P.M.T.</p>

## 5 Groupes de disciplines athlétiques

### E.P.M.T. (épreuves multiples)

3 Groupes de COURSES :	- Vitesse Gr. 1	- Haies Gr. 2	- Distances Gr. 3
------------------------	-----------------	---------------	-------------------

2 Groupes de CONCOURS :	- Sauts Gr. 4	- Lancers Gr. 5
-------------------------	---------------	-----------------

Auxquels s'ajoutent les relais de vitesse.

### EPREUVES : FORMULE SPECIFIQUE SAVOIE, E.P.M.T.

	Benjamines	Benjamins	Minimes Filles	Minimes Garçons	Cadettes	Cadets
Gr. 1	50m	50m	80 m 120 m	80 m 120 m	80 m 120 m	80 m 120 m
Gr. 2	50 m Haies (65)	50 m Haies (65)	50 m. Haies (76) 80 m. Haies (76) 200 m Haies (76)	80 m Haies (84) 100 m Haies (84) 200 m Haies (76)	<b>PAS DE HAIES</b>	
Gr. 3	1.000 m	1.000 m	1.000 m.	1.000 m.	1.000 m.	1.000 m.
Gr. 4	Hauteur Longueur Perche Triple Bond	Hauteur Longueur Perche Triple Bond	Hauteur Longueur Perche Triple-Saut	Hauteur Longueur Perche Triple-Saut	Hauteur Longueur Perche Triple-Saut	Hauteur Longueur Perche Triple-Saut
Gr. 5	Poids 2 kg Disque 600 g Javelot 400 g Marteau 2 kg	Poids 3 kg Disque 1 kg Javelot 500 g Marteau 3 kg	Poids 3 kg Disque 800 g Javelot 500 g Marteau 3 kg	Poids 4 kg Disque 1,250 kg Javelot 600 g Marteau 4 kg	Poids 3 kg <b>Disque 800 g</b> Javelot 500 g Marteau 3 kg	<b>Poids 4 kg</b> <b>Disque 1,250 kg</b> <b>Javelot 600 g</b> <b>Marteau 4 kg</b>
Relais	4 x 60 m mixte (2BF - 2 BG)*		4 x 60 m mixte (2MF - 2 MG)*		<b>PAS DE RELAIS</b>	

\*ATTENTION : au niveau académique, les Filles (BF et MF) courent les 2 premiers relais.

#### \* Attention : CADET(TE)S

- UTILISATION DE LA TABLE DES CADETS (mais utilisation des engins de lancers Minimes)
- PAS DE HAIES
- PAS DE RELAIS

### CHAMPIONNAT DES RELAIS :

4 x 60 m MF (1 remplaçante autorisée)

4 x 60 m MG (1 remplaçant autorisé)

4 x 1000 m Mixte 2MG + 2MF (pas de remplaçant)

4 x 200 m Mixte 2MG + 2MF (pas de remplaçant)

**(UN ATHLETE NE PEUT PARTICIPER QU'À UN SEUL TYPE DE RELAIS)**

# LES REGLEMENTS

## CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL COLLEGES

### Championnat & Critérium par équipes d'Établissement

- Finalité** ☞ **Benjamins & Benjamins** : à vocation académique → Critérium.  
☞ **Minimes/Cadets F & G** : à vocation académique puis nationale (Championnat).

#### 2 journées départementales :

- **le 15 mai 2024 à Aix les Bains** : Championnat Départemental Minimes et Benjamins – J1.  
**Championnat Minimes** qualificatif au Championnat Académique Minimes qui se déroulera le 22 mai 2024.  
**Championnat Benjamins** : journée départementale ou découverte (choix à l'inscription sur Opuss)
- **le 5 juin 2024** (lieu à définir) : Championnat Départemental Minimes et Benjamins – J2.  
**Championnat Benjamins** : qualificatif au Championnat Académique Benjamins qui se déroulera le 12 juin 2024 à St Maurice l'Exil.  
**Championnat Minimes** : journée départementale.

Pour les journées départementales, inscription sur Opuss :

- Inscription de vos élèves : inscrivez de manière nominative vos élèves en numérotant vos équipes. Le choix des épreuves se fera sur place. MERCI de bien faire noter le BON numéro sur le dos de la main de chaque élève.  
Rappel : dans chaque équipe, 3 élèves maximum par épreuve & 3 épreuves par élève (une 4<sup>ème</sup> possible si peu d'inscrits).
- Inscription de vos JO : sur l'épreuve sur laquelle il est le plus à même d'officier. Les Jeunes Officiels devront se présenter à la tour de chronométrage à 11 h30 (le 15 mai) / à 12h (le 5 juin) pour la répartition sur les épreuves.
- Inscription des jurys adultes : inscription de manière nominative et sur les épreuves souhaitées, validation des JO présents sur leur épreuve.

Une table de cotation UNSS attribue une cote de 1 à 50 points selon la performance et la catégorie. Toute performance comprise entre deux côtes sera retenue à la cote immédiatement inférieure.

Seront cotés à 1 point :

- Un résultat nul dans un concours ;
- Un abandon en course ;
- Toute performance enregistrée inférieure à la cote 2.

#### **Gestion des FEUILLES d'EQUIPE** :

LES EQUIPES SERONT INSCRITES EN LIGNE ET MODIFIABLES AVANT LE DEBUT DES EPREUVES.

#### E.P.M.T.

**Equipes de 6 : 6 athlètes maximum dont au moins 2 athlètes de chaque sexe - un cadet ou une cadette maximum par équipe Benjamins et Minimes/Cadets.**

Surclassement interdit.

- **RELAIS** obligatoirement MIXTE (2F+ 2 G) et composé uniquement de Minimes (2MF + 2MG) pour les équipes en catégorie Minimes/Cadet(te)s. Pas d'ordre imposé au niveau départemental, mais au niveau académique, les 2 BF ou MF feront obligatoirement les 2 premiers 60m (table de cotation spécifique). Pour les relais, les équipes devront avoir leur témoin.

- Chaque athlète peut participer à : 1 COURSE - 1 SAUT - 1 LANCER - LE RELAIS ;
- **Mais JAMAIS : 2 Courses - 2 Sauts - 2 Lancers** (si c'est le cas le concurrent verra ses 2 performances annulées) ;
- **Attention** : Dans la catégorie Minimes/Cadets à finalité nationale le relais doit être mixte (2 filles et 2 garçons) et composé exclusivement de minimes ;
- 3 athlètes maximum d'une même équipe peuvent être acceptés sur une même épreuve ;
- Toute composition d'équipe doit être déposée avant le début de la compétition (la veille des épreuves pour la phase finale) ;
- La composition minimum d'une équipe peut donc être 4 athlètes (il manquera cependant une cote à l'équipe) ;
- Pour être classée, toute équipe devra être représentée dans chacun des 5 groupes athlétiques (Vitesse - Haies - Distances - Sauts - Lancers) + le Relais ;
- Application de la Table de Cotation « Cadets (tes) » pour les athlètes de cette catégorie ;
- Le classement se fait à partir du total des points obtenus par chaque athlète lors de la compétition par équipe dans la limite de 2 côtes par athlète ;

• Le total des points sera le résultat de l'addition des 10 cotes suivantes (5 + 4 + 1) :  
1 cote par groupe (5) + 4 meilleures cotes suivantes (dans la limite de 3 par groupe) + le relais pour obtenir le meilleur résultat possible pour l'équipe dans la limite de la prise en compte de 2 côtes par athlète.

**Attention** : la cote par groupe n'est plus obligatoirement la meilleure (ex : un athlète peut réaliser les 3 meilleures cotes de l'équipe mais seulement 2 seront prises en compte).

**Cas d'égalité** : les équipes ex-aequo doivent être départagées comme suit :

a) à la meilleure cote individuelle, puis à la meilleure 11ème et enfin à la meilleure 12ème. Si l'équipe présente seulement 9 performances, dans ce cas précis, la 10ème performance inexistante sera assimilée à la cote 0 ;

b) si les ex-aequo subsistent, le temps du relais est alors pris en considération.

**ATTENTION** : les cadet(te)s ne sont pas autorisés à effectuer le relais et les courses de Haies (seulement 100m et 1000m). Ils lancent les engins Minimes avec table de cotation Cadets.

**Utilisation de la "table de cotation** » en ligne sur unss73.org et sur le site national UNSS.

### **PRECISIONS REGLEMENTAIRES :**

#### **Nombre d'essais :**

HAUTEUR : 3 échecs consécutifs

Pour tous les autres concours : 4 ESSAIS (3 essais annoncés au départ, si beaucoup d'athlètes sont présents sur le concours)

#### **En courses :**

##### **Départ :**

- Vitesse/Haies/Relais : Starting-blocks obligatoires
- Faux départs : Un seul faux départ est autorisé par série.

Le coureur (les coureurs) responsable(s) du second faux départ sera (seront) donc disqualifié(s).

##### **Pénalité en relais :**

- Moins 5 points pour une faute de transmission (transmission hors zone),
- Moins 10 points pour 2 fautes de transmission, 3 fautes de transmission entraînent une disqualification
- Un abandon ou une disqualification sera coté 1 point
- La non-participation par absence est cotée 0.

#### **Cas où un athlète gêne un autre athlète durant une course :**

Si la faute est volontaire ou anti-sportive, 0 point à l'épreuve.

Si la faute est involontaire, - 5 points à l'épreuve.

# REGLEMENT

- **Règle 125.2**

...Le Juge-Arbitre ne devra pas agir en qualité de Juge ou de Commissaire mais il pourra prendre toute mesure ou toute décision conforme aux règles sur la base de ses propres observations et **peut annuler une décision d'un Juge. ...**

- **Règle 125.5**

Le juge-arbitre compétent **a également le pouvoir d'avertir ou d'exclure toute personne qui n'est pas en compétition**, mais qui a été identifiée et qui est présente dans la zone de compétition et qui se comporte de manière antisportive ou inconvenante ou fournit de l'aide aux athlètes  
Une telle disqualification empêchera un athlète de participer à toutes les autres épreuves (...)

- **Règle 126**

**Les Juges peuvent réexaminer toute décision initiale prise** si elle a été commise par erreur, à condition que la nouvelle décision soit toujours applicable. Alternativement, ou si une décision a été prise ultérieurement par un Arbitre ou le Jury d'appel, ils donnent toutes les informations disponibles à l'Arbitre.

- **Règle 188.8.a**

Accomplissement des essais :

Le Juge ne lèvera pas un drapeau blanc pour indiquer si un essai est valable avant que cet essai ne soit achevé. **Le juge peut réexaminer une décision s'il croit qu'il a brandi le mauvais drapeau.**

- **Règle 144.3.f**

Ce n'est pas une faute de recevoir une aide physique d'un autre athlète lui permettant de se remettre en position debout.

- **Règle 163.4**

4. Un athlète ne sera **pas disqualifié** si :

(a) il est poussé ou forcé par une autre personne de poser le pied ou de courir en dehors de son couloir, ou d'empiéter sur la lice ou la ligne indiquant la lice,  
S'il en retire un avantage appréciable, l'athlète sera disqualifié.

- **Règle 146.4.c - réclamations concours horizontaux**

Dans un concours, si un athlète proteste verbalement et immédiatement à propos d'un essai jugé comme faute, le Juge-Arbitre de l'épreuve peut, à sa discrétion, ordonner que l'essai soit mesuré et le résultat enregistré, afin de sauvegarder les droits de tous ceux qui sont concernés....

- **Règle 170.3 - zone de transmission relais**

3. Dans les relais **4x100m et le 4x200m** et pour la première zone et la deuxième zone du Relais Medley, **chaque zone de transmission doit avoir une longueur de 30m**, la ligne de référence est ainsi à 20m du début de la zone.

Pour le **troisième** changement du **Relais Medley et des relais 4x400m et au-delà chaque zone de transmission sera d'une longueur de 20m**, dont la ligne de référence constituera le milieu. Les zones commenceront et finiront aux bords des lignes de zone les plus proches de la ligne de départ dans le sens de la course.

Les athlètes **n'ont pas le droit de commencer à courir en dehors de leur zone de transmission**, et doivent partir de l'intérieur de cette zone. Si un athlète ne respecte pas cette règle, il entraînera la disqualification de son équipe.

**Pour les 4 x 60 mètres les zones de transmission auront aussi une longueur de 30 mètres.**



- Règle 180.18 - délais concours - Épreuves Individuelles

NB ATHLETES EN COMPETITION	HAUTEUR	PERCHE	AUTRES (LONGUEUR - TRIPLE-SAUT - POIDS - DISQUE - MARTEAU - JAVELOT)
plus de 3 (et 1 <sup>er</sup> essai de chaque athlète)	0,5 min soit 30''	1 min	0,5 min soit 30''
2 ou 3	1,5 min soit 1' 30''	2 min	1 min
1	3 min	5 min	-
essais consécutifs	2 min	3 min	2 min

- Règle 187.14.b - Lancer considéré comme régulier

Note : Lors d'un lancer, cela ne sera pas considéré comme une faute si un contact se produit, **sans que cela ne fournisse une quelconque propulsion, pendant le début de la rotation** à un point situé derrière la ligne blanche qui est dessinée à l'extérieur du cercle et qui passe en théorie par le centre de celui-ci.

**POUR TOUS LES AUTRES POINTS, LA BROCHURE « ATHLETISME 2023-2024 » EST LE DOCUMENT REGLEMENTAIRE DE REFERENCE**



**BENJAMINES  
MIXTES**

**BENJAMINS**

EQUIPE :

RESPONSABLE :

.....

**3 EPREUVES AU MAXIMUM PAR ELEVE (1 Course + 1 Saut + 1 Lancer)**

		GROUPE 1 VITESSE		GROUPE 2 HAIES		GROUPE 3 DISTANCE	GROUPE 4 SAUTS			GROUPE 5 : LANCERS				
										PDS	DISQ.	JAV.	MART.	
NOMS	CATE	50 M.		50 H.	200 H	1.000 M.	HAUT	LONG	TRIPLE	PERC	2 kg	600 g	400 g	2 kg
Prénoms	SEXE										PDS	DISQ.	JAV.	MART.
											3 kg	1 kg	500 g	3 kg
1.														
2.														
3.														
4.														
5.														
6.														

(1) Rayer la mention inutile

G Vitesse

G Haies

G Distance

G Sauts

G Lancers

Cote 1 +

Cote 2 +

Cote 3 +

Cote 4 +

Relais

Total

Relais

Tps :

Cote :

PLACE

**- FORME :** Equipe de 4 à 6, **2 BF & 2BG minimum.**

Individu : 3 épreuves au maximum (1C.+ 1S. +1L.), mais **JAMAIS : 2 Courses ou 2 Sauts ou 2 Lancers**

**- CONTENU :** Pour l'Equipe : **10 performances** (dans la limite de 2 cotes par athlète) : soit **1 par groupe + le relais OBLIGATOIRE**, puis les **4 autres cotes** tous groupes confondus.

**- NB :** le nombre de participation de l'équipe par épreuve ne doit pas excéder 3.

EQUIPE :

RESPONSABLE :  
.....

### 3 EPREUVES AU MAXIMUM PAR ELEVE :

au maximum 2 par groupe excepté pour les "Courses» où les 2 épreuves doivent appartenir à 2 groupes différents.

		GROUPE 1 VITESSE		GROUPE 2 HAIES			GROUPE 3 DISTANCE	GROUPE 4 SAUTS				GROUPE 5 : LANCERS				
NOMS Prénoms	CATE SEXE	50 M.	100 M	50 H	80 H	200 H.	1 000 M.	HAUT	LONG	T.S.	PERC	PDS	DISQ.	JAV.	MART.	
				80 H	100 H							3 kg	800 g	500 g	3 kg	
1.																
2.																
3.																
4.																
5.																
6.																

(2) Rayer la mention inutile

G Vitesse

G Haies

G Distance

G Sauts

G Lancers

Cote 1 +

Cote 2 +

Cote 3 +

Cote 4 +



Relais

Total

**Relais**

Tps :

Cote :

PLACE

**- FORME :** Equipe de 4 à 6, **2 MF & 2MG minimum, un cadet(te) maximum par équipe**

**Individu :** 3 épreuves au maximum (1C.+ 1S. +1L.), mais **JAMAIS : 2 Courses ou 2 Sauts ou 2 Lancers**

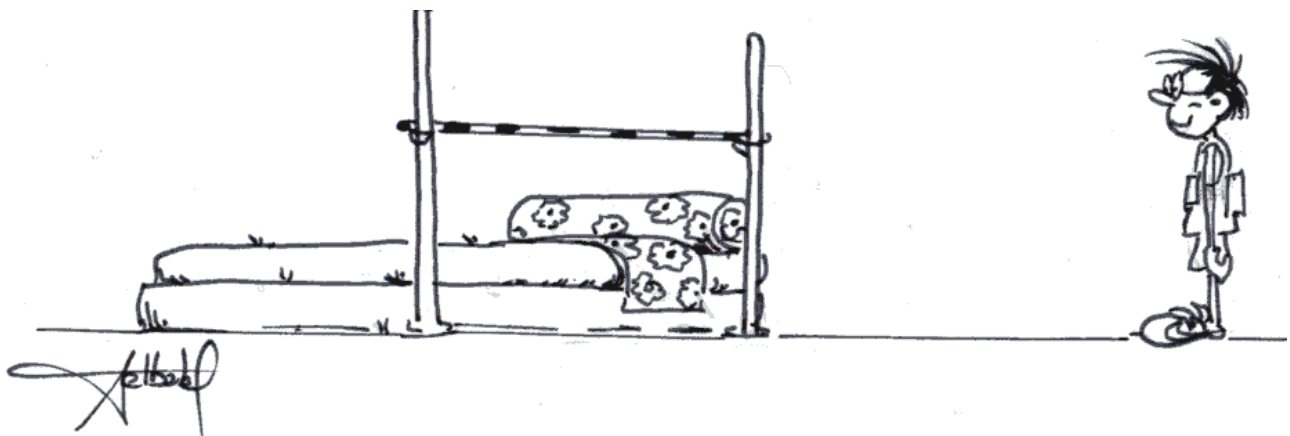
**- CONTENU :** Pour l'Equipe : **10 performances** (dans la limite de 2 cotes par athlète) : soit **1 par groupe + le relais OBLIGATOIRE**, puis les **4 autres cotes** tous groupes confondus.

**EPREUVES POSSIBLES POUR LE (LA) CADET(TE) :** en course : 80 -120 m & 1000m – **PAS DE RELAIS & DE HAIES.**

**LANCERS :** le/la cadet(te) lance les engins Minimes

Cotation de la table Cadets sur l'ensemble des épreuves.

**- NB :** le nombre de participation de l'équipe par épreuve ne doit pas excéder 3.



Dessins : André FELBABEL